



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 94'100.00 en vue de l'acquisition d'une balayeuse pour le service des TP2C

Conseil général du 13 février 2020 - point 4 de l'ordre du jour

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le service des travaux publics des communes de Cressier et de Cornaux est tenu d'assurer les prestations qui lui sont dévolues. Ces activités sont définies dans le cahier des charges du service de la voirie intitulé service intercommunal des « TP2C ».

Situation actuelle

Depuis 2011, le service de la voirie loue une balayeuse provenant d'un propriétaire privé du canton de Vaud. Aujourd'hui, cette machine est âgée de 19 ans et a plus de 13'000 heures à son compteur.

Malgré un entretien régulier, cette balayeuse n'est plus à même d'accomplir, à notre satisfaction, le nettoyage de nos rues.

Son propriétaire désire cesser son activité pour raison d'âge. Il ne veut plus investir sur cette machine. Par contre, il souhaite la vendre en l'état.

Nous avons recherché une possibilité de location. Malheureusement, il n'y a aucune location avec ce type de véhicules sauf auprès d'autres communes telles que Neuchâtel. Ce type de location n'est pas très souple car il y a certaines contraintes, par exemple : tenir compte de leur activité en premier lieu.

Une autre possibilité c'est l'achat d'une balayeuse d'occasion. Dans ce domaine, seules des machines provenant principalement d'autres communes sont sur le marché et ont environ 5'000 heures à leur compteur.

L'utilisation d'une balayeuse par les TP2C correspond à quelques 220 h/année, représentant une charge de location de CHF 12'100.00, soit environ CHF 4'140.00 pour Cornaux, CHF 7'215.00 pour Cressier et CHF 750.00 pour les autres locations (Lignières).

Actuellement, nous ramassons environ 18'000 à 19'000 kg de déchets par année pour nos deux communes. La consommation moyenne est de 8,6 litres de carburant diesel, soit quelques CHF 2'930.00 par année. Les machines actuelles ont une consommation inférieure d'environ 50 %.

De plus, lors du balayage des rues, nous devons effectuer 2, voire 3 passages pour que celles-ci soient nettoyées correctement. Il y a donc une consommation de carburant plus importante, ainsi qu'un emploi du temps plus conséquent.

L'entretien actuel est également à mettre en comparaison. Il faut prévoir :

30 heures par année à CHF 80.00/heure
1 service toutes les 250 heures.

Véhicule neuf :

12 heures par année à CHF 80.00/heure
1 service toutes les 500 heures.

Acquisition d'un nouveau véhicule

L'objectif principal de cette demande de crédit consiste à accorder aux deux Conseils communaux les moyens nécessaires et supplémentaires à la bonne exécution des missions des travaux publics.

Les préoccupations liées au maintien et à l'entretien de notre patrimoine, ainsi que l'évolution des attentes de la population, constituent également des éléments dont nous devons tenir compte et nous adapter.

Avec l'achat d'un nouveau véhicule répondant aux besoins spécifiques étudiés, nous cherchons à améliorer la situation actuelle et offrir de meilleures prestations.

Appels d'offres

Après avoir procédé à des essais, nous avons sollicité des offres auprès de trois entreprises suisses disposant d'un savoir-faire reconnu et répondant aux critères souhaités :

- | | |
|----------------------|-----------------------------|
| ✓ Marcel Boschung AG | balayeuse Boschung S3 |
| ✓ Aebi Schmidt Group | balayeuse MFH CS 250 |
| ✓ Toni Küpfer SA | balayeuse Azura Flex MC 210 |

Choix du véhicule

Au vu de ce qui précède, après avoir calculé le montant payé pour la location sur ces 9 dernières années, nous avons donc opté pour l'achat d'une balayeuse neuve, tout en sachant qu'elle restera en activité durant 15 à 20 ans.

Le type de véhicule nécessaire est identique à celui utilisé jusqu'à présent, avec toutefois, les caractéristiques suivantes :

- moteur Euro 5, avec filtre à particules ;
- largeur réduite ;
- grande force d'aspiration et grande contenance de la cuve (2 m³) ;
- maniabilité aisée ;
- un troisième balai avant, orientable ;
- un système d'eau à pression, pour le lavage des fontaines et de la chaussée ou autres ;
- un tuyau d'aspiration annexe pour le ramassage des feuilles.

Descriptif du véhicule

Les machines ont été testées et évaluées par les chauffeurs de la balayeuse ainsi que par le responsable de la voirie. Les principaux critères de choix ont été les suivants:

- maniabilité du véhicule ;
- efficacité et simplicité de fonctionnement ;
- comportement sur les fortes pentes ;
- aspect environnemental, notamment le respect des normes Euro V ;
- références d'autres communes ;
- rapport qualité/prix ;
- garantie de 2 ans.

Aussi, après une analyse comparative détaillée, le choix du service de la voirie s'est porté sur le modèle MFH CS 250 de la société Aebi Schmidt.



Ce véhicule dispose des caractéristiques suivantes :

- | | |
|--------------------------------|---|
| • moteur Euro 5 | 55 kw / 2970 cm ³ de cylindrée / 4 cylindres |
| • vitesse | 45 km/h <i>actuellement 40 km/h</i> |
| • largeur sans brosses | 1300 mm |
| • largeur de balayage max. | 2600 mm |
| • hauteur sans gyrophare | 1990 mm |
| • volume de la benne à déchets | 2 m ³ |
| • volume réservoir d'eau | 380 litres |
| • couleur | Orange |

Coût financier

Montant de l'offre	CHF 145'546.35
TVA 7,7%	<u>CHF 11'207.05</u>
Total	CHF 156'753.40

Coût par commune selon la clé de répartition ci-dessous :	Cornaux 40 %	CHF 62'701.35
	Cressier 60 %	CHF 94'052.05

Clef de repartition des frais d'achat

Conformément à la nouvelle convention de gestion des TP2C, chaque commune signataire présentera à son propre Conseil général une demande de crédit d'engagement selon le plan d'investissement du budget 2020, représentant approximativement la part qu'elle devra assumer selon la clef de répartition prévue à l'article 21.

Ainsi, comme mentionné, il sera appliqué la notion N-1 correspondant aux taux appliqués en 2019 à savoir 40% pour Cornaux et 60 % pour Cressier. Ces taux sont reconnus par les deux parties et justifiés, compte tenu de la très large utilisation de la balayeuse sur le territoire de Cressier comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous :

Répartition des heures effectuées ces dernières années

	Cressier	Cornaux	Lignièrès	La Neuveville	Total
2016	125	103	18,5	8,5	255
2017	147	73	16	---	236
2018	111,5	64	11,5	---	187

Charges annuelles futures (estimations)

Selon les projections financières, nous pouvons affirmer que la charge nouvelle s'élèvera à environ CHF 9'441.25 soit une diminution annuelle de CHF 2'094.75, sans compter une amélioration de la qualité des nettoyages des rues, d'un léger gain de temps, de km et de carburant étant donné que ce nouveau véhicule sera plus rapide et ne nécessitera pas 2 à 3 passages pour aspirer correctement les rues.

	Situation actuelle Cressier	Situation future Cressier	Situation actuelle Cornaux	Situation future Cornaux
Location	7'210.00	0.00	4'140.00	0.00
Carburant	1'866.00	653.00	933.00	326.00
Entretien (estimation 40 %)	2'460.00	1'155.00	1'640.00	885.00
Assurances	0.00	450.00	0.00	300.00
Plaques	0.00	130.00	0.00	90.00
Intérêts 1%	0.00	940.00	0.00	627.00
Amortissement Cressier 6.5%	0.00	6'113.25	0.00	4'075.00
Amortissement Cornaux 6.5%				
Total :	11'536.00	9'441.25	6'713.00	6'303.00
Diminution charges Cressier		2'094.75		
Diminution charges Cornaux				410.00

Cette demande de crédit devra recueillir l'approbation des arrêtés proposés aux Conseils généraux des deux communes et deviendra effective à l'issue des délais référendaires respectifs.

Conclusion

En nous accordant ce crédit, vous nous permettez d'acquérir un nouveau véhicule parfaitement adapté aux besoins de notre service des travaux publics.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cressier, le 20 janvier 2020

Conseil communal